



Le nouveau DNB et l'évaluation du Socle

publié le 02/01/2017

Le nouveau brevet entrera en vigueur avec la session de 2017. Les nouvelles modalités comprennent toujours une évaluation en contrôle continu et un examen final.

L'examen se compose de trois épreuves : un oral portant sur un EPI ou un travail fait pour le parcours avenir ou le parcours d'éducation artistique, une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ; une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

Le diaporama ci-dessous vise à présenter l'évolution de l'évaluation concernant le DNB et celle du socle dans le cadre de la réforme du collège.

http://prezi.com/jibyq7aoem04/?utm_...



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.